Commentaires et Nouvelles

En petites miettes

A propos d'affaires. Ce qui se passe A propos d'anaires. — (e qui se passe dans netre province. Les grossistes accu-sent de meilleures affaires que l'an der-nier. Les prix ont généralement, monté. Les marchands de bois en gros constatent un raleutissement saisonnier de la deman-de sur le marché anglais en décembre; la deltende américaire s'est un representation. demande américaine s'est un peu amélio-rée, et les prix tendent à monter. Les usines de soie naturelle et de soie artifi-cielle et plusieurs des usines cotonnières et lamières produisent à pleine capacité ou presque. Le commerce des fourrures continue de s'améliorer, les prix étant en avance sur ceux de l'an dernier. Les fac-teurs de meubles vont bien, nombre d'entre eux produisant à plein rendement. Les acieries sont tranquilles

Pourquoi "Giffard Furniture Company''? Une nouvelle industrie qui se spé-cialisera dans la construction des petits meubles de bureau et de maison, de pupi-tres d'écoliers, de bancs d'écoles et d'égli-ses, etc., doit s'éfablir à Giffard, à trois milles environ de la cité de Québec.

Les officiers de cette nouvelle compa-gnie sont de bons, d'excellents citoyens canadiens-français dont nous admirons. Finitiative et le courage. Mais pourquoi, en vérité, cacher une entreprise indus-trielle de chez-nous, erganisée par nos propres concitoyens, avec un masque à la physionomie anglaise?

Le vocabulaire irançais, le plus beau du monde, que l'on sait si riche, est-il impuissant à suggérer des noms qui conviennent à nos entreprises commerciales et industriclles qui les fassent connaître comme étant bien nôtres ?

·C'est heureux en effet, que le chômage diminue dans notre province. Des chif-fres que nous trouvous dans la Revue Mumeipale, nous montrent une situation améliorée. Nous en rapporterons quelques-uns de l'année qui vient de se terminer et

les rapprocherons de ceux d\(\tilde{t}\) 1932.
66 municipalités urbaines ont particip a l'entente fripartite pour combuttre le chonage, en 1932, il y en avait 84. Les municipalités rurales figuraient au nombre de 1073 en 1932, elles ue sont plus

que 271 à participer à cette même entente. Note is que les sommes dépensées pour aufer les sans-travail s'élevaient à \$18,222, 791, il y aum au tandis que l'air dernier le mentant n'était plus que de \$11,861, 917-15

A.videmment ça vacun pen mienx.

Température de la crème à la glace. Pour connaître le gout des consommateurs en ce qui concerne la temperature de la crème à la glace, on a fait une étude der-nicrement de la saveur et de la texture de la creme à la glace a la vanulle, au cho-colat et aux frances, lorsqu'elle était servie à 6, 10, 16 et 20 degrés F. Une préférence a été exprimée pour la crêne à la glace à la vanille et aux fraises servie à 16 degrés; pour la crème au chocolat la température proferée était de 10 degrés. L'objection principale que l'on a pour la crème au chocolat lorsque la température est de 16 degrés, est que l'arome est trop prononcé. La crème à la glace aux fraises manquait de résistance et était un peu floconneuse. En général, toutes les crèmes à la glace présentées à des températures plus basses ont été critiquées parce qu'elles étaient tropfroides et qu'elles n'avaient pas le goût recherché.— Revue sur la crême glacée. * * *

Coopération des Services Publics. Les Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et les divers corpaigne que un s'intéressent à l'agriculture canadic e ont servi pendant plusieurs années a modèle de coordination et de coopération, pour le plus grand bien du Dominion. On en trouve un superbe exemple dans les relations établies entre l'Institut de parasitologie, du Collègé Macdonald, peu après Enwetture de cet institut et l'Enverture de cet institut et l'Enverture de l'ouverture de cet institut, et l'Institut de recherches sur les maladies des animaux du Ministère fédéral de l'Agriculture. L'un des premiers actes de coopération a été l'envoi, par l'institut fédéral de rechérches au Collège Maccloneld, d'une collection de parasités, qui a été reclassifiée, identifiée étdivisée en deux groupes. l'un pour l'Institut des maladies des animaux. La conversition qui pour l'accionne de l'accionne de l'accionne de l'accionne de l'accionne de l'accionne de la conversite de la conversite qui pour l'accionne de l'accionne de l'accionne de la conversite de la conversite de l'accionne de la conversite de la conversi opération, qui permet d'éviter le double emploi inutile des efforts, est maintenant assurée entre ces deux instituts, pour l'avantage des deux et du Canada en général.

Mise en vigueur de la loi concernant le tabac

C'est un fait reconnu que, grace à son chinat et à son sol, la province de Québec produit à peu près les meilleurs tabaes aromatiques qui soient, pour fins de consom-mation à l'état brut.

En effet, à chacune des variétés de tabac qui prennent le plus d'expansion dans nos cultures, sont attribuées certaines caractéristiques spéciales quant à l'arome, au goût et à la saveur. Et parmi ces prin-cipales variétés de tabac, mentionnons le Canelle, le Petit Canadien ou Petit Havane, le Belge 3007, l'Obourg et le Petit Dufch Ragendorf.

Les principaux comtés producteurs de Les principaux comtés producteurs de tabac à pipe, sont ceux de l'Assomption, Montealm, Joliette et Berthier. La production annuelle de ce district oscille autour de 3,000,000 de livres de tabac. Cette production ne saurait diminuer, et est même susceptible d'augmenter, pour peu que les planteurs s'efforcent de ne

produire et ne mettre sur le marché qu'un tabac dont la qualité corresponde aux exigences du consommateur.

En effet, ne pas tenir compte des goûts du consommateur dans la production, est aller au-devant d'un insuccès dans la vente du produit.

Or, c'est précisément pour éliminer du commerce les variétés frauduleusement dé-nominées ou étiquetées, de même que les tabacs de qualité inférieure, qu'une loi provinciale, passée lors de la dernière session, vient d'être mise en vigueur par un arrêté ministériel paru dans la Cazette Officielle du 5 courant.

Si, depuis quelques années, le commerce de notre tabac périclitait, c'est qu'il ne se faisait pas toujours d'une manière honnête. Après avoir été maintes et maintes fois trompé, le consommateur, dégoûté de marchandise qu'on lui vendait, lui substitua les tabacs venant de l'étranger, tels que les Burley, les tabacs du type Green River et ceux de Virginie

Lentement, mais sûrement, le goût du consommateur québécois se transformait et s'éduquait en faveur des tabacs importés. Voyant que le tabac étranger gagnait de plus en plus la faveur du consommateur, certains producteurs, commerçants et marchands-détaillants, des moins serupuloux, prirent l'habitude de substituer fans la vente du tabae, aux noms authentiques de variétés étrangères; ceux de petits tabacs aromatiques québécois. C'était évideniment de la fraude. A l'avenir, les choses ne devront plus se passer de cette façon, et le commerce du tabac en

En effet, voici quelques-uns des plus importants paragraphes de la "Loi concerment le tabac

Les mots manipulateur de tabac d'signent quiconque arrange, assortit, prépare ou vend du tabac pour fins de commerce, exception faite du planteur qui vend sa production au manufacturier ou au commerçant faisant le com-merce de gros du tabae";

"Tout manipulateur de tabac est tenu d'apposer sur chaque colis de tabac en remille qu'il vend, une étiquette soigneu-sement attachée ou collée sur laquelle apparaissent lisiblement le nom authen-tique de la variété ou celui d'un mélange reconnu et accepté comme tel par l'ins-pecteur, le degré (standard) de qualité du tabac et le nom et l'adresse de ce maripulateur";

"Tout planteur, manipulateur, "job-ber", entremetteur ou commerçant de tabac est tenu de donner au ministre de agriculture ou à son représentant offi-

ciel les renseignements requis, concernant les dispositions de la présente loi, et notamment sur la provenance et sur la destination du tabac en feuille en sa

"Ces inspecteurs peuvent en tout temps pénétrer dans tout endroit où l'on manipule du tabac en feuille, afin de s'assurer de la salubrité des lieux, comme ils peuvent aussi pénétrer dans tout endroit où l'on conserve ou vend du tabac en feuille, afin de s'assurer que l'on y remplit toutes les conditions im-posées par la présente loi et notamment celles ayant trait à la classification et à l'étiquetage

Tout tel inspecteur a le pouvoir d'ordonner la destruction de tout lot de tabac en feuilles qu'il juge impropre à la consommation comme tabac à fumer; il peut aussi confisquer ou ordonner la confiscation de tout lot de tabac en feuille ne correspondant pas à l'étiquette qu'il porte tout particulièrement, quant à son degré (standard) de qualité et à son véritable lieu de provenance";

10. "Quiconque, "

Entrave, dans l'exécution de ses devoirs, un inspecteur agissant en vertu de la présente Joi, ou"

B.—Offre en vente ou vend du tabac en feuille faussement ou improprement désigné, quant à l'authenticité de la variété, degré (standard) de la qualité du tabac, ou lieu de provenance, ou nom et adres-se du vendeur, ou''

"C. Enfreint une disposition de la pré-sente loi ou de ses règlements, ou"

D. Refuse de se conformer à une disposition de la présente loi ou de ses

règlements,—''
'est passible, en sus des frais, d'une amende de pas moins de vingt dollars et de pas plus de cent dollars pour chaque infraction et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un empri-sonnement n'excédant pas trente jours."

'La présente loi ne s'applique pas au manufacturier de tabac porteur d'une licence d'accise émise par le gouvernement fédéral, en tant qu'il s'agit du tabac en feuille en sa possession devant être utilisé pour fins de fabrication".

Des mesures sévères seront prises contre s récalcitrants. Il va de soi qu'à l'avenir le planteur de tabac sera en meilleure posture de se créer une réputation pour le produit qu'il mettra sur le marché, en même temps que le consommateur se verra

Ainsi, les noms de Canelle, Petit Canadien et d'autres variétés recherchées par le consommateur ne devront plus désigner des netites feuilles de variétés à hauts rendements, telles que Burley, Grand Rouge, Grand Connecticut, Grand Havane et autres. Ces dernières variétés, au goût neutre et ordinairement réputées comme tabaes très forts, nuisent au commerce des petits tabacs aromatiques. De nos jours, e goût du consommateur se prononce plutôt en faveur des tabacs doux et fortement

Ceux qui désireraient se procurer le texte complet de "La Loi concernant le tabac", pourront en obtenir gratuitement une copie, en s'adressant au soussigné:

CONRAD TURCOT.

Inspecteur de la section des tabacs, Service provincial de l'Horticulture, 152, Notre-Dame-est, Edifice La Sauvegarde Ch. 44, Montréal.

Station Expérimentale Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux Cultivateurs

COMMENT PRÉPARER LA NICOTINE

I ne livre de feuilles de tabac bien séd'eau durant 24 heures. La solution est remuée fréquemment avec un bâton du-rant ce temps à la fin duquel elle est bonne à employer. Cette solution ne doit pas étre déluée; elle contient la concentration de nicotine nécessaire à l'extermination des puccrons. On en fait l'essai d'une pe-tite quantité et si toutefois elle n'était pas-suffisamment forte, on y ajoutera et fera tremper quelques autres feuilles; si elle

était trop forte on y ajoutera un peu d'eau pour la diluer.

On ne peut établir une formule définitive pour cette préparation vu que le pourcentage de nicotine varie trop avec les diffépour cette preparation vu que le pourcen-tage de nicotine varie trop avec les diffé-rentes variétés, les parties de la plante employées et le sol dans lequel on cultive le tabac. Les tiges, par exemple, contien-nent beaucoup moins de nicotine que les feuilles et il en faudra trois à cinq livres, dans la préparation d'une solution de force à peu près égale à la précédente. Ces solutions de nicotine ne peuvent être

Suite à la page 46

Commentaires et Nouvelles

(En petites miettes)

La grande majorité des arbres au Canana sont pollinisés par le vent.

Plus de 150 variétés de tabac ont été éprouvées à la Station expérimentale de Harrow, Ontario, du Ministère fédéral de L'Agriculture.

C'est une erreur que de croire que les lapins n'ont pas besoin d'eau. Ils doivent avoir en tout temps devant eux une provision d'eau propre.

Pendant l'hiver il faut donner aux oies d'élève tout le foin de luzerne ou de trèfle et toutes les racines qu'elles désirent con-sommer; le grain ne doit être donné qu'en quantité limitée.

Un animal en vie pesant 1300 livres. bien engraissé, donne environ 700 livres de viande. La proportion de bœuf de toute première qualité sur ce total n'est que d'environ 200 livres.

Des expériences faites au Wyoming indiquent que les peuplements mélangés d'agropyre à crête et de luzerne ont donné de plus gros rendements de foin que l'une ou l'autre de ces plantes semées seules.

Sur les 296 pommiers qui portent des fruits pour la première fois à la Station expérimentale de Morden, du Ministère fédéral de l'Agriculture, Manitoba, dix sont considérés comme ayant du mérite.

Les caisses de graines de fleurs devraient être d'une dimension régulière Une grandeur très commode pour la culture des graines est de dix-huit pouces de long par un pied de large et par trois pouccs de profondeur.

Grâce à la Coordination des travaux des jeunes cultivateurs sous le Couseil canadien des cercles de la jeunesse agricole, la Division fédérale de l'industrie animale peut faire de ces cereles l'une des agences les plus efficaces pour l'amélioration de la vente et de la production des bestiaux.

Dans l'industrie des conserves de viande pendant l'année finissant le 31 mars 1933, les animaux suivants ont été abattus sous la surveillance de la Division fédérale de l'hygiène des animaux: 948,620 bovins: 795,897 moutons; 2.706,206 porcs; 222,156 volailles; 1.228 bisons; 5 chèvres et 361

Le classement a été introduit en pre-mier lieu pour empécher les pratiques dés honnétes auxquelles se livrent des com-merçants peu scrupuleux. On le pratique actuellement pour faciliter le commerce des produits agricoles en fournissant une garantie de qualité, et tous en profitent; producteur, distributeur et consomma-* * *

La Division de l'hygiène des animaux fait toutes les inspections nécessaires de troupeaux de vaches et de laiteries pour voir si les conditions de la Loi de l'importation du lait aux Etats-Unis sont obser-vées. Il y a six établissements d'expédi-tion dans l'Ontario, et un particulier auto-risé dans le Québec et un dans la Saskatchewan.

Canada et Bristol Royaume-Uni.- Le grain, les produits de céréales, les denrées alimentaires, le fromage, le lard, le tabac, et le bois sont les principaux produits importés du Canada à Bristol. Angleterre, Un trait encourageant du commerce canadien, c'est qu'il y a eu une augmentation de plus de 300 pour cent dans le volume des importations de tabas proporte des importations de tabas proporte des des importations de tabac venant du Canada. La qualité du tabac et spécialement le tabac jaune, séché à l'air chaud, du type Virgina, fourni par le Dominion, est très appréciée.

Peaux de lapins. Les lapins dont les peaux doivent être vendues, ne devraient être abattus que pendant l'hiver décembre, janvier, février et mars. Les peaux des lapins tués pendant les autres mois n'ont aucune valeur marchande. Les four-rures que l'on vend sous les noms divers de sealine, renard de Mandchourie, her-mine de France, martre, seal électrique, chinchilla, et béaucoup d'autres, provien-nent toutes de l'humble lapin.

Suite à la page 45

L'INDUSTRIE AN

Cette branche, reconnue vaste et la plus importa exploitation agricole, fut l'année écoulée l'objet d'u campagne d'éducation. Il corriger une situation de provoquée par la méventranimaux, tels que le lait, le mage, les œufs et les viancefforts de notre Service Animale curent-ils pour be cultivateur à mettre en prethodes les plus propres à al de production, tout en tradiciorer la qualité de ses production plus itroupeaux laitiers, une formation de la membration plus itroupeaux laitiers, une campagne d'éducation. Il

troupeaux laitiers, une constante à la santé du che afin d'élimiter les perte suivie des fabriques de p dans le but de déterminer le cation et d'améliorer la si beurre et de notre fromag pores et des moutons sur u échelle, et l'introduction sur un plus grand nombre cialement adaptées à cet furent les principaux obje A la louange du cultivate

dire que cette propagande vaine. Mis en face de l'obligation de vendre à ba ducteurs se sont appliqués possible de leur travail investi Ils ont exercé un c dans l'achat de leurs ann teurs et autres, ils ont élir 'pensionnaires' de leurs tiers, ils ont pratiqué la co nomique en même temps et ils se sont surtout instru agricole moderne par la lec aux conférences et démo coles, et une participati expositions.

Ine reglementation de male s'est opérée pour le 1 tage de la classe agricole. ter avec les sous, après a les dollars, le cultivateur recours aux conseils et av recours aux conseils et av ciens, il se ralle de plus en du contrôle laitier, et il r en jour vers ce que nous v un cultivateur compéter son beau rôle dans l'ordre pays, un citoyen représ pour notre province. pour notre province.

Aussi, devant l'amélion tatée, sous le rapport troupeaux, de la product labrication du beurre et l'aviculture, etc., croye dire que l'industrie anim vince sera, lorsque les reviendront, la plus prop la reprise des affaires p été la mieux préparée a plus atteinte

L'HORTICUL

Exant donné la néces breuses productions et fonds que requiert leur dustrie horticole est ap un développement plus o progrès encourageants progrès encourageants dans le passé, mais prin le début de la dépressic sous le rapport du perfectodes employées, ne qui concerne les éter ces diverses cultures qu'elles occupaient et maintenant au-delà de 2 corrésente une augmen représente une augmen 290 pour cent, et ce en ficies affectées aux jaro champs de navets, au pommes de terre don aleurs doublent preso

Nous marchons done 'est a-dire vers une p in jour assez considéra ar plement nos propre e empera de faire au pertacions qui drainen des trontières de notre la ultime, qui est du fires prochaines. I principalement, par la veaix centres de prod silication des rendemen la qualité des produits